

L'an Deux Mil Onze, le onze avril, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire d'Avril qui aura lieu le dix huit avril Deux Mil Onze.

Le Maire,

SÉANCE DU 18 AVRIL 2011

L'an Deux Mil Onze, le dix huit avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le onze avril 2011 par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mmes GRAND. DE PISCHOF. M. CHEVALARIAS.
M. AUBERT. Mme DELTEIL. MM. AUMASSON. CASAURANCQ.
TOUCHARD. Mme BONIN. Mmes PAILLER. BARBA. AUDY.
Mmes PASTOR. VIGNES-CHAVIER. M. GROUSSIN

ABSENTS EXCUSES : M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT
Mme LIABOT → pouvoir à Mme GRAND
M. BRUN → pouvoir à M. CASAURANCQ
M. RODRIGUE → pouvoir à Mme BARBA
Mme DUPEYRAT → pouvoir à M. GROUSSIN
M. BERSARS → pouvoir à M. AUBERT
M. HUGOT → pouvoir à M. CHEVALARIAS
M. FLAMIN → pouvoir à M. AUMASSON

ABSENTS : M. TESTU
Mme MAZIERES
Mme DALEME

Madame Eliane BONIN est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (Commune, Assainissement, Lotissement).

AFFECTATION DES RESULTATS (Commune, Assainissement, Lotissement)

ADOPTION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 (Commune, Assainissement et Lotissement).

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE.

REGIME INDEMNITAIRE 2011 : VOTE DES MONTANTS GLOBAUX, INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE ET INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2011.

JAZZ 2011 : CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS.

ECLAIRAGE PUBLIC : OPERATION D'INVESTISSEMENT AVENUE DE LA CROIX HERBOUZE, RUE JACQUES BREL ET GEORGES BRASSENS.

OPERATION DE VOIRIE/PROGRAMME 2011.

ELARGISSEMENT DES CHEMINS RURAUX DE KERUEL, PUYFERRAT, PUY DE L'ARCHE : CONVENTION GEOMETRE.

RENOUVELLEMENT FERMAGE « CHAMPAGNE ».

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS 2011.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI/CONVENTION 2011.

MISSION LOCALE/CONVENTION 2011.

DEMANDE SUBVENTION F.D.A.I., F.D.A.F.

ETUDE SUR PATRIMOINE BATI : CONVENTION D'HONORAIRES.

RESTRUCTURATION DU RESTAURANT D'ENFANTS/MAITRISE D'ŒUVRE/AVENANT N°2.

ACQUISITION GUALANDI : ROUTE DE RIBERAC.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (Commune, Assainissement, Lotissement)

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET COMMUNE 2010 :

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, après s'être assuré que le receveur a remis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET LOTISSEMENT 2010 :

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, après s'être assuré que le receveur a remis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT 2010 :

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, après s'être assuré que le receveur a remis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNE:

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2010 :

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du Budget Commune(comptabilité M14).
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 800 065,11 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit dans le Budget Primitif 2011, soit :

Pour mémoire prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	488 268.11
€	
Résultat de l'exercice : Excédent	800 065,11
€	
Déficit	

A) EXCEDENT AU 31/12/2010	
① Exécution du virement à la section d'investissement	496 089.48 €
② Affectation complémentaire en réserves	
③ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	303 975,63 €
B) DEFICIT AU 31/12/2010	
④ Déficit à reporter	

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT:

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2010.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du Service Assainissement (comptabilité M49).
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 134 020,06 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit dans le Budget Primitif 2011, soit :

Pour mémoire prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	110 801,80€
€	
Résultat de l'exercice : Excédent	134 020,06
€	
Déficit	

A) EXCEDENT AU 31/12/2010	
① Exécution du virement à la section d'investissement	99 073,45 €
② Affectation complémentaire en réserves	
③ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	34 946,61 €
B) DEFICIT AU 31/12/2010	
④ Déficit à reporter	

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT:

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur GROUSSIN Adjoint délégué, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2010.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du budget annexe « Lotissement ».
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 278,58 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit dans le Budget Primitif 2011, soit :

Pour mémoire prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	0,00€
Résultat de l'exercice : Excédent	278,58 €
Déficit	

A) <u>EXCEDENT AU 31/12/2010</u>	
Ⓛ Exécution du virement à la section d'investissement	278,58 €
Ⓛ Affectation complémentaire en réserves	
Ⓛ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) <u>DEFICIT AU 31/12/2010</u>	
Ⓛ Déficit à reporter	

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2011.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le produit des taxes fiscales nécessaire à l'équilibre du budget suppose une hausse globale de l'ordre de 1% de ses recettes compte-tenu des dépenses présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux suivants pour l'exercice 2011 :

- Taxe d'habitation 12,04 %
- Taxe foncière propriétés bâties 33,32 %
- Taxe foncière propriétés non bâties 123,57 %.

RÉGIME INDEMNITAIRE 2011 : VOTE DES MONTANTS GLOBAUX INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ ET INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE :

Rapporteur : Michel TESTUT

Chaque année, le Conseil Municipal doit voter l'enveloppe maximale dévolue à l'Indemnité d'Administration et de Technicité, et à l'Indemnité Spécifique de Service (pour 2 agents, cadre B de la filière technique non éligible à l'Indemnité d'Administration et de Technicité).

Ces deux primes sont basées sur un montant de référence par grade bénéficiaire fixé par décret annuellement et assorti d'un coefficient déterminé par l'Assemblée.

Le calcul prend en compte l'effectif au 01/01/2011. Il est proposé à l'Assemblée de retenir :

- Pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité un coefficient de 2,74 portant le crédit global maximum pour 2011 à 67 230 € (pour 55 agents).
- Pour l'Indemnité Spécifique de Service 2011 : un coefficient de 5 pour un crédit global maximum de 3 601 € (pour 2 agents).

Le Conseil Municipal, adopte ces propositions à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2011 - Rapporteur : Michel TESTUT

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les créations de postes suivantes :

1. Suite aux commissions administratives paritaires 2010, les avancements de grade :
 - d'un adjoint administratif 1^{ème} c à Adjoint Administratif Principal 2^{ème} c à compter du 01 septembre 2011
 - de trois adjoints techniques 2^{ème} c 29,34 et 31 heures à adjoints techniques territorial 1^{ère} c à compter du 01 septembre 2011
2. après concours :
 - un poste technicien supérieur pour un agent adjoint administratif principal 2^{ème} c du service ressources humaines admis au concours avec nomination au 01 novembre 2011
3. Il est également soumis à l'approbation de l'Assemblée :
 - à compter du 01/07/2011, la création :
 - d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} c 35heures au service animation
 - d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} c 35 heures aux ateliers municipaux
 - suite au départ de deux agents en retraite pour invalidité et à compter du 01/09/2011 :
 - un poste d'adjoint technique 33 heures 30 à l'école maternelle en remplacement d'un poste d'ATSEM 30 heures
 - un poste d'adjoint technique 2^{ème} c 20 heures au service repas domicile et entretien des locaux en remplacement d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} c 34 heures
4. l'augmentation/diminution du temps de travail à compter du 1er septembre 2011
 - d'un adjoint technique 20 h à 32 heures 30 au service repas à domicile
 - un poste d'adjoint technique 12 heures à adjoint technique 2^{ème} c 18 heures 30
 - création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} c 23h 30 à l'entretien des locaux et surveillance du restaurant
1. temps partiel 80 % d'un adjoint d'animation 2^{ème} c 35 h à la ludothèque à compter du 1^{er} Août 2011 soit 28 h hebdomadaire

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et mandate Monsieur le Maire afin de procéder à toutes les démarches administratives de créations d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et fixe le tableau des emplois comme suit :

GRADE	DUREE REC.C	REGIME	Janv-11	01/04/2011	01/07/2011	01/09/2011	01/10/2011	01/11/2011
ATTACH PRINC	35	T	1	1	1	1	1	1
REDACTEUR	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJ. ADM.P.1 C	28	TP	1	1	1	1	1	1
ADJ. ADM.P.2 C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT P 2 C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT 1 C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT 1 C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT 1 C	17,5	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT 1 C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT 1 C	15	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT 1 C	15	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT 2C	17,5	T	1	1	1	1	1	1
TECHNICIEN PRINC 2C	35	T						1
TECHNICIEN PRINC 1C	35	T	1	1	1	1	1	1
TECHNICIEN PRINC 2C	35	T	1	1	1	1	1	1
AGENT MAITR. PRINC.	35	T	1	1	1	1	1	1
AGENT MAITR. PRINC.	35	T	1	1	1	1	1	1
AGENT DE MAITRISE	35	T	1	1	1	1	1	1
AGENT DE MAITRISE	35	T	1	1	1	1	1	1
AGENT DE MAITRISE	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJT TECH PRINC 1C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJT TECH PRINC 1C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJT TECH PRINC 2C	36	T	1	1	1	1	1	1
ADJT TECH PRINC 2C	33,1	D	1	1	1	1	1	1
ADJT TECH PRINC 2C	32	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 1C	33	ST	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 1C	31	T						1
ADJOINT TECH 1C	29	T						1
ADJOINT TECH 1C	34	T						1
ADJOINT TECH 2C	34	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	31	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	34	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	28,5	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	28	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	34	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	20	T						1
ADJOINT TECH 2C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	15	ST	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	35	T						1
ADJOINT TECH 2C	35	T						1
ADJOINT TECH 2C	35	T						1
ADJOINT TECH 2C	14,5	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	32,5	T						1
ADJOINT TECH 2C	20	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	28	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	33,5	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	34	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	32	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	30	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	12	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	29	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	29	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	29,5	T						1
ADJOINT TECH 2C	35,5	T						1
ADJOINT TECH 2C	23,5	ST						1
ASEM 1 C	35	T	1	1	1	1	1	1
ASEM 1 C	30	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT du patrimoine	17,5	ST	1	1	1	1	1	1
ADJT PATRI PRINC 1C	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT ANIM	35				1	1	1	1
ADJOINT ANIM	28,5			1	1	1	1	1
ADJOINT ANIM	33			1	1	1	1	1
ANIMATEUR	35	T	1	1	1	1	1	1
ADJOINT D'ANI 1C	28	TP	1	1	1	1	1	1
			50	50	50	63	53	53

ADJOINT TECH 2C	8	C	1	1	1			
ADJOINT TECH 2C	25	C	1	1	1			
ADJOINT TECH 2C	25	C	1	1	1			
ADJOINT TECH 2C	9	C	1	1	1	1	1	1
ADJOINT TECH 2C	33,1	C	1	1	1	1	1	1
			5	5	5	2	2	2

JAZZ 2011 : CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS : Rapporteur : Michel TESTUT

L'organisation du festival nécessite la distribution dans les commerces locaux d'affiches et programmes sur le secteur de Périgueux pour la promotion de cet évènement.

Il est proposé de créer quatre emplois occasionnels, qui interviendront sur la semaine précédant la manifestation à hauteur maximum de 4 heures chacun.

La rémunération sera basée sur le premier indice du grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
Avenue de la Croix Herbouze, Rues Jacques Brel et Georges Brassens

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121-11 du Code des Communes.

La Commune de CHANCELADE est adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- Avenue de la Croix Herbouze, Rues Jacques Brel et Georges Brassens

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **38 902,18 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de renouvellement.

La Commune de CHANCELADE s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La Commune de CHANCELADE s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil :**

- **Donne mandat** au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la Commune les travaux qui viennent de lui être exposés,

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,

- **s'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

- **s'engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

- **s'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de CHANCELADE.

- **accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne** et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

OPERATION DE VOIRIE/PROGRAMME 2011 - Rapporteur : Jacques AUBERT

Compte-tenu des délais de publicité obligatoires et conformément au Code des Marchés Publics, il est proposé de lancer la consultation pour le programme de voirie 2011.

Les travaux sont estimés à moins de 193 000 € HT, la procédure sous forme adaptée sera retenue pour la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

ELARGISSEMENT DES CHEMINS RURAUX DE KERUEL ,PUYFERRAT, PUY DE L ARCHE
CONVENTION GEOMETRE
Rapporteur : Jacques AUBERT

L'élargissement des chemins ruraux de Kéruel, Puyferrat et Puy de l'arche nécessite l'établissement d'un document d'arpentage préalable aux acquisitions foncières.

Consulté, le Cabinet de Géomètre « Aquitaine Géométrie » se propose de réaliser cette mission pour un montant total de 2 798.64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention de géomètre.

Dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » section d'investissement Budget Principal.

RENOUVELLEMENT FERMAGE CHAMPAGNE - Rapporteur : Jean-François GROUSSIN

Depuis 2002, Monsieur ZAWISMY exploite des parcelles appartenant à la Commune au lieu-dit « Champagne » d'une surface totale de 3 ha 96 a 78ca (parcelles cadastrées AN 85, 87, 286). Le bail, arrivé à échéance le 31/12/2010, il est proposé de le renouveler pour une durée de 9 ans en y adjoignant les parcelles suivantes :

- AP 27 d'une surface de 25 a 97 ca située au lieu dit « La fond fraîche »
- AP 29 d'une surface de 60 a 80 ca située au lieu dit « La fond fraîche »
- AN 108 pour partie (environ 45 a 00 ca) située au lieu dit « Champagne »

Le fermage serait consenti à la somme de 500 € annuel.

Le Conseil Municipal, adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer ledit bail.

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS 2011 : Rapporteur : Jean-François GROUSSIN

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour renforcer le service « environnement et entretien », il sera proposé la création de 4 postes d'agents non titulaires pour une période de 15 jours entre le 1^{er} juillet au 31 août 2011 inclus en faveur de jeunes étudiants résidant sur la Commune afin de leur procurer une 1^{ère} expérience professionnelle.

La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures avec une rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, adopte cette proposition à l'unanimité.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI / CONVENTION 2011 : Rapporteur : Françoise LIABOT

L'Espace Economie Emploi est un lieu d'animation, de coordination des dispositifs d'insertion, de formation autour de six axes principaux : les services d'information et d'orientation, la formation, l'emploi, les porteurs de projets et d'entreprise.

Il est proposé de reconduire pour 2011 l'aide financière de 0,30 €/h soit 1 252,20 € annuels pour 4174 habitants.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

MISSION LOCALE / CONVENTION 2011 : Rapporteur : Françoise LIABOT

la Mission Locale de l'Agglomération Périgourdine s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés.

Cette structure a pour vocation de les aider à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle.

La participation 2011 de 0,50 € / habitant reste inchangée par rapport aux années précédentes. Le montant annuel est de 2 087 € pour 4174 habitants.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

DEMANDE SUBVENTION F.D.A.I./F.D.A.F. 2011 : Rapporteur : Michel TESTUT

Dans le cadre de la Charte d'adhésion au Catalogue Départemental signé en 2005 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, positionnant Chancelade comme centre de ressources, des aides en investissement sont accordées par le Conseil Général selon le plan de financement suivant pour 2011.

	Dépenses	Recettes	
Fonds d'aide à l'investissement	HT	Ville de Chancelade	Conseil Général
mobilier	1 760,99	1 056,59	704,40
Total	1 760,99	1 056,59	704,40

	Dépenses	Recettes	
Fonds d'aide au Fonctionnement		Ville de Chancelade	Conseil Général
Emploi			
* un adjoint d'animation (17,5 heures hebdomadaires) (prix de revient horaire:13,59)	12366,90	7 420,14	4946,76
Soutien à la formation	400,00	200,00	200,00
Total	12 766,90	7 620,14	5146,76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve ces propositions, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'application de cette décision,
- sollicite du Conseil Général l'attribution des subventions telles que définies ci-dessus

ETUDE SUR PATRIMOINE BATI CONVENTION D HONORAIRES

Rapporteur : Michel TESTUT

La Commune souhaite se doter d'un outil lui permettant de connaître avec précision son patrimoine bâti afin d'engager une réflexion sur sa couverture assurance.

Consulté le Cabinet d'expertises GALTIER se propose d'établir une étude sur l'ensemble des bâtiments communaux et pour chacun d'eux fournir :

- un schéma des surfaces au sol et développées
- un descriptif de la nature de la construction
- la valeur d'assurance à neuf et vétusté déduite

Le montant des honoraires et frais est proposé à 4 000€ HT

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

RESTRUCTURATION DU RESTAURANT D'ENFANTS/ MAITRISE D'ŒUVRE /AVENANT N°2

Rapporteurs : Michel TESTUT et Sarasvady GRAND

Il est rappelé que, par délibération n° D165/09 du 14/12/2009, le Conseil Municipal a approuvé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec Madame Line CREPIN, pour les travaux de restructuration du restaurant d'enfants et plus précisément des espaces de production.

L'enveloppe financière affectée aux travaux était fixée à 305 000 € H.T. soit 364 780 € T.T.C. pour un taux de rémunération de 11 % mission de base VISA et 1 % mission complémentaire.

Au stade de l'Avant-Projet Définitif, après modifications et ajustements du programme aux besoins, le coût prévisionnel définitif s'élève à 445 570 € H.T. soit 532 901,72 € T.T.C.

L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre a porté le montant des honoraires à 53 468,40 € H.T. soit T.T.C. 63 948,21 €.

Il a été demandé à l'architecte de fournir une prestation supplémentaire et de transformer la mission de base VISA en mission EXE.

Le Cabinet d'Architecture Line CREPIN se propose de réaliser cette mission pour un montant de 1,5 % sur la base du coût prévisionnel définitif de 445 570 € H.T.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant n°2 à intervenir avec le Cabinet CREPIN.

ACQUISITION GUALANDI : ROUTE DE RIBERAC

Rapporteur : Michel TESTUT

Il est rappelé que la Commune, lors de la séance du Conseil Municipal du 7 février dernier, avait décidé de l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 58 Route de RIBERAC, cadastré section AE N°1542, d'une contenance de 1177 m² et comprenant une maison d'habitation une construction à usage de garage.

Cette cession s'effectuait dans le cadre de la réalisation d'un giratoire à cinq branches par le Département à l'intersection de la RD 710 et de la voie communale Chemin du Prêtre.

Après négociations, la propriétaire, Madame GUALANDI, avait accepté de céder cet ensemble à la Commune pour un montant total de 175 000 €.

Compte-tenu que la cinquième branche viendra alimenter la zone artisanale, la CAP, détentrice de la compétence économique, se charge d'acquérir cet ensemble immobilier.

Cependant cette nouvelle voie rejoignant la route des Combeaux et participant ainsi à sécuriser la sortie des Chanceladais sur la RD 739, il est proposé d'attribuer à la CAP une subvention d'équipement de 87 500 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité,

- dit que la présente décision annule et remplace la délibération n° D03/11 du 7 février 2011,
- dit que la dépense (subvention d'équipement) sera imputée à l'article 20415 du budget communal section d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

CREATION DE DEUX POSTES CONTRACTUELS – Rapporteur : Michel TESTUT

Il est rappelé que par délibération n° 06/11 du 7 février 2011, le Conseil Municipal a décidé dans le cadre de la mise en place d'un service d'accueil périscolaire et CLSH structuré et de la création à compter du 1er avril 2011 :

- d'un poste d'adjoint d'animation 33 heures
- et d'un poste d'adjoint d'animation 28 heures 30.

Compte tenu des délais de recrutement (publicité et préavis), il est proposé la création de deux emplois contractuels au service périscolaire afin d'assurer l'encadrement des enfants à la garderie du Primaire du 1er mai au 1^{er} juillet 2011 au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} c 1^{er} échelon.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des présents.

RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT D'ENFANTS

Rapporteurs : Michel TESTUT et Sarasvady GRAND

Au cours de sa séance du 7 mars dernier, l'assemblée s'est prononcée favorablement sur la poursuite du projet phase APD. Le dossier de consultation des entreprises prévoit un calendrier prévisionnel de 5 mois pour la réalisation des travaux avec début du chantier au 4 juillet et fermeture totale de l'espace production pendant 2 mois à compter de la date du début des travaux.

Pendant cette période il conviendra que la commune poursuive la fourniture de repas :

- 1°) au CLSH
- 2°) et au service repas à domicile.

La dépense estimée étant supérieure à 4000 € HT et inférieure à 50000 € il est proposé de procéder à une consultation selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présentes.

DEMANDE SUBVENTION F.D.A.I./F.D.A.F. 2011 : Rapporteur : Michel TESTUT

Annule et remplace D48/11

Dans le cadre de la Charte d'adhésion au Catalogue Départemental signé en 2005 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, positionnant Chancelade comme centre de ressources, des aides en investissement sont accordées par le Conseil Général selon le plan de financement suivant pour 2011.

	Dépenses	Recettes	
Fonds d'aide à l'investissement	HT	Ville de Chancelade	Conseil Général
mobilier	1 472,40	1 030,68	441,72
Total	1 472,40	1 030,68	441,72

	Dépenses	Recettes	
Fonds d'aide au Fonctionnement		Ville de Chancelade	Conseil Général
Emploi			
* un adjoint d'animation (17,5 heures hebdomadaires) (prix de revient horaire:13,59)	12366,90	7 420,14	4946,76
Soutien à la formation	400,00	200,00	200,00
Total	12 766,90	7 620,14	5146,76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve ces propositions, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'application de cette décision,
- sollicite du Conseil Général l'attribution des subventions telles que définies ci-dessus



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

